

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 14/04/2026

DEL-14042026-19

**Date de convocation :**  
**07/04/2024**

*L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 17 heures, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Bram, sous la présidence d'André VIOLA, Président.*

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 61
- présents : 58
- procurations : 2
- votants : 60

**PRESENTS :** ALBERT Loïc, ALRIC Didier, ASENSIO Brice, BARBERO Bertrand, BARTHEZ Gilles, BAUDIN Nathalie, BEAUJARD Xavier, BENAZETH Céline, BERTRAND Bruno, BREIL Bernard, BRUSTIER Aurore, BRUTY Régis, CADENAT Thierry, CALMON Régis, CATHALA André, CAZENAVE Serge, CHARPENTIER Charlotte, DANJOU Sarah, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FABBRO Odile, FARNE Jean-Henry, FAUCON-MEJEAN Claudie, FERRAGU Alice, FOURRIER Florence, FRECHENGUES Magali, FROMILHAGUE Dominique, GALANT Michel, GASC Léo, GERPHAGNON Christophe, GIL Steven, JOURNET Jessica, JUIN Denis, JULLIN Olivier, LADOUCE Patrick, LALA-LAFFONT Maryse, LANNES Eric, LANNES Philippe, LASSALLE Catherine, LUCATO Christian, MARIO Jean-Christophe, MARTY Jean-Claude, MARTY Hélène, MAZIERES Anne-Marie, MISSE Eric, MONBILLIARD Martine, PEROTTO Serge, PEYRAS Benjamin, RAFFY-RIVALS Aude, ROIG Andrée, ROUX Serge, SARDA Jean-Baptiste, SERRANO Serge, TANDOU Michel, VARILLES Gilbert, VILESPY Estelle, VIOLA André, VIOLA Patrick, FAYARD Clémence (suppléante de GUILHEMAT Emilien)

*Formant la majorité des membres en exercice*

**REPRESENTES :** GRANGER Laurent a donné pouvoir à SERRANO Serge, FONTES Frédéric a donné pouvoir à VILESPY Estelle

**ABSENTS :** PAUL Painco

**Secrétaire de séance :** LASSALLE Catherine

**OBJET : Commission « Point Multiservices Intercommunal »**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2025-030 en date du 18 MARS 2025, portant statuts de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** l'importance du maintien et du développement des services de proximité sur le territoire intercommunal ;

**Considérant** la mise en place d'un point multiservices intercommunal situé à Gaja la Selve, à l'été 2026 ;

**Considérant** la nécessité d'assurer un suivi régulier de son fonctionnement, de son équilibre économique et de son adaptation aux besoins des usagers,

**ADOpte** la création d'une commission ad hoc de suivi du point multiservices intercommunal.

La commission a pour missions :

- d'assurer le suivi du fonctionnement du point multiservices,
- d'évaluer sa fréquentation et son utilité pour la population,
- d'examiner les conditions économiques et financières,
- de formuler des propositions d'amélioration ou d'évolution,
- de rendre compte régulièrement au conseil communautaire.

La commission est composée de 8 élus communautaires :

- Loic ALBERT
- Brice ASENSIO
- Bertrand BARBERO
- Régis CALMON
- Magali FRECHENGUES
- Michel GALLAN
- Christian LUCATO
- Estelle VILESPY

La commission est créée pour la durée du mandat en cours, sauf décision contraire du conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme,

**Catherine LASSALLE**  
Secrétaire de séance



**André VIOLA,**  
Président



*Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*